



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Samedi 28 mars 2026]

Date de la convocation

24 mars 2026

Date d'affichage

Lundi 30 mars

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 32

Procurations : 1

Votants : 33

Patrice GAUSSERAND, Marie MONTELS, Daniel RIBES, Joëlle BERTHOMIEU, Daniel BREIL, Sophie BOUVIER-BELLEVILLE, Michel CARIVEN, Jennifer CHEVALIER, Antony MOUSSU, Gabrielle CASTAGNE-BARDI, Jean-Brice TERZIEFF, Martine VIOLETTE, Bruno FOLMER, Karine DEPETRIS, Laurent SQUASSINA, Virginie PUECH, Eric BAILHE, Virginie SIMON, Bernard ROUQUETTE, Corinne DARMANI, Nicolas AUTHESERRE, Delphine GANTOIS-HENRY, Lahcene BAAZIZ, Isabelle DURANCEAU, Jean-Marc AGUERRE, Peggy NOUVIALE, Thomas DOMENECH, Marie-Thérèse CIGLIANA, Christophe WATTRELOT, Sylvie BAGUELIN, Christelle HARDY, Arnaud RICQ, conseillers

Absents et représentés : Claire VILLENEUVE

Absents :

N° 024/ 2026

Secrétaire de séance : Jennifer CHEVALIER

OBJET DE DELIBERATION : Election des adjoints

Monsieur le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. A compter du mandat 2020-2026, cette liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (articles L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal décide de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire, qui doivent comporter, au plus, autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire constate que liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire a été déposée.

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 33
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code électoral) : 1
- d) Nombre de suffrages blancs (article L.65 du Code électoral) : 8
- e) Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) : 24
- f) Majorité absolue : 13

Suffrages obtenus par liste :

Liste de Marie MONTELS : 24

Sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste qui remporte le scrutin. Ils prennent rang dans l'ordre de cette liste.

1 ^{er} adjoint	Marie MONTELS
2 ^{ème} adjoint	Daniel RIBES
3 ^{ème} adjoint	Michel CARIVEN
4 ^{ème} adjoint	Daniel BREIL
5 ^{ème} adjoint	Jennifer CHEVALIER
6 ^{ème} adjoint	Joëlle BERTHOMIEU
7 ^{ème} adjoint	Laurent SQUASSINA

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Patrice GAUSSERAND

Fait à Gaillac le 30 mars 2026

